

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :*  
*OBJET :*

**8.8 ENVIRONNEMENT**  
**CONVENTION DE CESSION DE STABILISATEURS DE PRESSION ENTRE SUEZ ET LA CAVVYS**

- Total : 56** L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le sept décembre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet - 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 37** Eric ADAM ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Nicolas DUPONT- AIGNAN ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
- Représentés : 15** Damien ALLOUCH représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par Céline CIEPLINSKI ; Thierry BATTISTI représenté par Faten HIDRI ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; Colette KOEBERLE représentée par Fouad SARI ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représentée par Gaëlle BOUGEROL ; Jean-Claude LE ROUX représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Valérie RAGOT représentée par Michaël DAMIATI ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Valérie DOLLFUS
- Absents : 4** Gabin ABENA ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Constant LEKIBY

**2023-081**

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Faten BENAHMED

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le : **28 DEC. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-081	CONVENTION DE CESSIION DE STABILISATEURS DE PRESSION ENTRE SUEZ ET LA CAVYVS
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

**CONSIDERANT** que pour renforcer son réseau de transport d'eau potable, la société « SUEZ EAU France » a implanté à ses frais, 5 stabilisateurs de pression en 2016, en accord avec la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** que ces 5 stabilisateurs de pression ont pour objectif de permettre au propriétaire du réseau, la Société « SUEZ EAU France », et à son exploitant, la Société « Eau du Sud Parisien », d'augmenter la pression dans le réseau de transport sans impact sur les conduites de distribution d'eau potable de la CAVYVS,

**CONSIDERANT** que 4 stabilisateurs sur 5 sont installés sur les points de livraison d'eau de la ville de Draveil,

**CONSIDERANT** qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la société « SUEZ EAU France » ne sera plus en charge de la délégation de service public de distribution d'eau potable et que par conséquent, une convention de cession est nécessaire pour rétrocéder les 4 stabilisateurs de pression installés sur les points de livraison d'eau de la ville de Draveil,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la convention de cession de stabilisateurs de pression entre SUEZ et la CAVYVS et autorise le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte y afférant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



*François Durovray*  
François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION DE CESSION DE STABILISATEURS DE PRESSION ENTRE SUEZ ET LA CAVYVS

---

Date de transmission de l'acte : 28/12/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/12/2023

---

Numéro de l'acte : DCC2023-081 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20231214-DCC2023-081-DE

---

Date de décision : 14/12/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement